



Cumul déduction

Par jphr

Bonjour,
ma mère est actuellement en EHPAD, mais a gardé aussi son appartement au cas où. Peut elle cumuler la déduction de ses impôts, des frais d'hébergement en EHPAD et des frais d'emploi à domicile pour l'entretien de l'appartement et l'aide au quotidien ?
merci de votre réponse.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Sauf erreur de ma part, il faudrait que cet appartement soit considéré comme devenu une résidence secondaire.
En effet on peut bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des revenus 2024 si l'on a engagé, en 2024, des dépenses au titre des services à la personne, rendus à une résidence principale ou secondaire située en France.